



MAIRIE
42330 CUZIEU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

En exercice 19

Présents 17

Votants 18

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE

LE 10 JUIN À 20 HEURES 00

Date de la convocation du conseil municipal : 06 juin 2024

Présents : Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON - Laila GAUTHIER - Gérard LECLERCQ – Joëlle JULLIEN - Christian TORRON - Marie-Josée GUBIEN - Philippe BOULOUMIÉ - Bruno SAUVIAC - Véronique MOUNIER - Christine VAN LANDER - Céline KNAP - Richard TISSEUR - ~~Cédric PASSOS~~ - Nadège JACHEZ - ~~Ivann LECOURT~~ - Lucie TEPPE DUPELOT - Vincent CLAPEYRON

Excusés avec pouvoir : Ivann LECOURT à Laila GAUTHIER

Excusés : Cédric PASSOS

Secrétaire de séance : Christine VAN LANDER

2024.31 – Téléphonie – Contrat d'abonnement téléphonique et internet

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le contrat signé avec la société IKO Solutions pour la location d'une solution de téléphonie pour les bâtiments communaux à compter du 1^{er} janvier 2022.
L'entreprise a été placée en liquidation judiciaire le 02 avril 2024.

Des devis ont été demandés auprès de plusieurs sociétés susceptibles de proposer une solution téléphonie et internet.

La Société 2iT Solutions a proposé le contrat le plus adapté tant techniquement que financièrement.

Le coût mensuel est de 456 € pour un engagement de trente-six mois à compter du 01/05/2024 et des frais fixe pour la gestion de la portabilité des numéros et autres démarches pour un montant de 2 278.80 €.

Il est demandé du Conseil Municipal :

- D'approuver le contrat à intervenir avec 2iT Solutions pour la gestion d'internet et de la téléphonie dans les bâtiments communaux à compter du 01/05/2024
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant quant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour :

- Approuve le contrat à intervenir avec 2iT Solutions pour la gestion d'internet et de la téléphonie dans les bâtiments communaux à compter du 01/05/2024. L'engagement est de trente six mois, soit jusqu'au 30/04/2027
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant quant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,
Christine VAN LANDER

Le Maire,
Jean François RASCLE,

